

des photographes canadiens pour des publicités canadiennes. Il m'est difficile, en tant qu'Irlandais, de donner une définition précise de la culture car je crois que c'est plus que l'art, la littérature ou les télécommunications, cela participe du style de vie.

Le sénateur Forsey: J'ai une seule question à vous poser, ou plutôt un groupe de questions. Elle portent sur la page 5 à laquelle j'ai fait allusion il y a quelques instants. Il me semble que vous dites que les règlements édictés par le CRTC sur le contenu canadien des programmes ont donné d'excellents résultats. Vous dites par exemple:

... a été subséquemment accepté avec beaucoup de succès. Ceci est très important. La plupart des pré-occupations et des critiques qui faisaient rage à l'époque ont presque entièrement disparu.

Vous ajoutez:

Nous croyons que le climat social ainsi que celui des affaires sont plus positifs vis-à-vis du contenu canadien, grâce aux lignes de conduite du CRTC.

Vous transformez ensuite le terme «ligne de conduite» en «règlement», et vous dites au bas de la page:

Plus d'expérience et de talent au niveau des clients, des agences, des maisons de production et des artistes exécutants, ces derniers ayant été beaucoup aidés par les exigences du CRTC.

Je sais déjà ce que vous allez me répondre: «Oui mais lisez ce qui est au milieu»: «Les recherches élaborées et la préparation sérieuse de M. Juneau et de ses associés ont sûrement contribué à la bonne exécution du projet.».

Je suis du même avis mais j'aimerais vous poser 2 questions: 1) avez-vous quelque raison de croire que M. Juneau et ses associés, depuis leur déclaration, il y a trois ans, n'ont pas procédé à des recherches et à une préparation élaborées? 2) croyez-vous que ce Comité puisse apporter une contribution à ces recherches et cette préparation?

M. Cronin: C'est exactement cela, monsieur le sénateur. Ce que nous voulons dire, et je crois que c'est évident, c'est que le climat se prête à l'évolution rapide du contenu des productions publicitaires. Nous voulons dire par là, qu'une réaction émotive telle une interdiction subite, comme il en a été question, est mal avisée et qu'à notre avis c'est agir à la légère. Il faut tenir compte de la conjoncture économique.

Pour mettre en pratique ces règlements, on a procédé par étapes, on a accordé du temps aux radiodiffuseurs. Ils n'ont pas été obligés de tout changer du jour au lendemain. C'est là tout ce que nous voulons dire. Nous vous mettons simplement en garde contre une réaction émotive.

Le sénateur Forsey: Mais vous n'êtes pas alors opposés à la mise en application graduelle des règlements comme l'a fait le CRTC en cet autre cas? Vous n'admettez pas une interdiction totale et soudaine?

M. Cronin: J'aimerais que cela se fasse sans règlements.

Le sénateur Forsey: Oui, nous l'avons compris. Mais comme l'a fait remarquer le sénateur Davey, c'est une question de «demain, demain, demain, se traîne de jour en jour et ainsi, jusqu'à la fin des temps». On croirait voir les escargots passer en trombe.

Le sénateur Buckwold: Voilà un bon slogan pour une de vos publicités.

Le sénateur Forsey: Ou pour employer une expression de ma grand-mère originaire de Terre-Neuve: «Aller au pas d'un escargot». C'est ce qui m'inquiète. Vous dites; «N'est-ce pas magnifique, en fait, que le CRTC ait été ferme sur cette question après l'avoir mûrement étudiée (ce qu'ils font sans doute depuis 3 ans), après y avoir pensé et avoir élaboré un plan, ils ont procédé graduellement, et voyez les résultats que ça a donnés». Et vous nous dites à présent: «Soyez prudents, soyez très prudents, nous aimerions mieux régler cette affaire nous-mêmes; faites attention, regardez, écoutez, faites très, très, très, très attention avant de prendre des mesures coercitives» bien que d'après votre démonstration, les règles imposées par le CRTC aient été salutaires à l'industrie qui, à ce moment, avait besoin d'un coup de pied quelque part.

M. Cronin: Je crois cependant, monsieur le sénateur, que cela sous-entend plusieurs choses. Lorsqu'on accorda aux radiodiffuseurs canadiens des permis, ceux-ci ont eu beaucoup de chance, je me souviens en effet qu'à l'époque on en parlait comme d'une licence de battre monnaie. Je crois que c'est de là que vient le quiproquo.

Le sénateur Forsey: En cela, vous avez raison.

M. Cronin: Je pense que vous devez considérer que l'argent entre en ligne de compte dans les deux rapports que vous avez entendus aujourd'hui. Je crois que les résultats recherchés par cette proposition, liée à l'industrie de diffusion des films, ne pourront être obtenus par des règlements similaires à ceux du CRTC. L'idée est bonne mais je crois que l'argent pourrait alors être acheminé vers la publicité imprimée ou, au contraire, en être détourné, ce qui serait contraire à ce que vous voulez faire.

Le sénateur Forsey: D'accord, mais je veux souligner la contradiction de votre attitude en certains domaines. Vous venez de nous faire une objection valable et je ne crois pas que nous voulions nous aventurer en ce domaine sans savoir où nous allons.

Le sénateur Buckwold: Puis-je poser une dernière question? N'y voyez aucune malice. Quelle a été l'attitude de J. Walter Thompson lorsque le CRTC a édicté les règles relatives au contenu canadien des programmes, il y a quelques années. Étiez-vous aussi enthousiastes que maintenant?

M. Cronin: Je ne travaillais pas pour J. Walter Thompson à cette époque. Je travaillais dans une autre agence de publicité. J'avais collaboré à la rédaction d'un mémoire qui, en ce cas précis, était favorable à l'accroissement du contenu canadien.

Le sénateur Buckwold: Si je me souviens bien, une bonne partie de l'industrie de la publicité s'inquiétait des répercussions de ces règlements. Je me demandais